

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-4/05

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024255-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement 2022 dans le cadre des actions pour les personnes en situation de handicap – 2ème répartition.

Le Département soutient comme un vecteur essentiel de sa politique d'autonomie les structures qui développent des projets et des actions permettant aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de préserver au mieux une vie sociale de qualité.

Ces orientations sont en parfaite conformité avec le schéma des solidarités 2019-2024 et le schéma de l'autonomie qui sera prochainement renouvelé.

Dans cette optique, une enveloppe budgétaire d'un montant de 478 900 € est inscrite au Budget Primitif 2022 pour l'attribution de subventions de fonctionnement et participations à des associations seine-et-marnaises. Cette enveloppe permet de soutenir les clubs du 3ème âge qui feront l'objet d'un rapport distinct de présentation.

Il est proposé, dans cette deuxième répartition, d'attribuer des subventions au profit de 5 organismes mobilisés plus particulièrement sur l'accès au sport adapté pour les personnes en situation de handicap et l'école inclusive pour un montant de 9 400 € sur la base de critères d'attribution approuvés lors de la séance du 9 juin 2017.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/02 en date du 9 juin 2017, fixant les critères de choix applicables pour l'attribution des subventions extralégales pour les acteurs du champ des personnes âgées et des personnes handicapées,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 du 14 juin 2019, approuvant le schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2022 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2022 aux bénéficiaires énumérés ci-dessous :

La Colombe des Aidants.....	1 000 €
Commune de Mitry-Mory.....	2 000 €
Union Sportive de la Jeunesse de MITRY-MORY (USJM)	2 500 €
Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL).....	900 €
Club d'Athlétisme du Pays de Meaux.....	3 000 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, soit 9 400 €, au programme « Actions extra légales en faveur des adultes handicapés » et à l'opération « subventions en faveur des PH ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne